

E 7144

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
Le 7 mars 2012

Enregistré à la Présidence du Sénat
Le 7 mars 2012

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes. **Nomination** de M. Miroslav FUCHS, membre tchèque, en remplacement de M^{me} Andrea BARŠOVÁ, membre démissionnaire.

6953/12



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 27 février 2012 (05.03)
(OR. en)

6953/12

SOC 150

NOTE POINT "I/A"

du: Secrétariat général du Conseil
au: Comité des Représentants permanents (1^{ère} partie)/Conseil
N° doc. préc.: 5946/12 SOC 71
Objet: Conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes:
- Nomination de M. Miroslav FUCHS, membre tchèque, en remplacement de M^{me} Andrea BARŠOVÁ, membre démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M^{me} Andrea BARŠOVÁ, membre titulaire dans la catégorie des représentants des gouvernements (République tchèque) du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes.
2. L'article 10 du règlement (CE) n° 1922/2006 du 20 décembre 2006¹ prévoit, entre autres, que le Conseil nomme les dix-huit membres titulaires du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que leurs suppléants, pour une période de trois ans.

¹ JO L 403 du 30.12.2006, p. 9.

3. Les dix-huit membres titulaires nommés par le Conseil, ainsi que leurs suppléants, représentent dix-huit États membres selon l'ordre de rotation de la présidence, un membre titulaire et un membre suppléant étant désignés par chaque État membre.
4. Le gouvernement de la République tchèque a présenté, en remplacement du membre démissionnaire, la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mai 2013:

M. Miroslav FUCHS
Ministry of Labour and Social Affairs
Director of the Department for EU and International Cooperation
Na Poříčním právu 1
CZ-128 01 PRAHA 2
Tél.: + 420 221 923 108
e-mail: miroslav.fuchs@mpsv.cz

5. Le Comité des représentants permanents pourrait donc suggérer au Conseil:
 - a) d'adopter, en point "A", la décision du Conseil portant remplacement d'un membre du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, dont le texte figure en annexe; et
 - b) de décider de faire publier cette décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL
portant remplacement d'un membre
du conseil d'administration de l'Institut européen
pour l'égalité entre les hommes et les femmes

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CE) n° 1922/2006 du 20 décembre 2006² portant création d'un Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, et notamment son article 10,

considérant ce qui suit:

- (1) par sa décision du 18 mai 2010³, le Conseil a nommé, pour la période se terminant le 31 mai 2013, les membres titulaires et les membres suppléants du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes.
- (2) Un siège de membre dans la catégorie des représentants des gouvernements dudit conseil d'administration est devenu vacant à la suite de la démission de M^{me} Andrea BARŠOVÁ.
- (3) le gouvernement de la République tchèque a présenté une candidature pour ce siège vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

² JO L 403 du 30.12.2006, p. 9.

³ JO C 137 du 27.5.2010, p. 22.

Article premier

M. Miroslav FUCHS est nommée membre titulaire du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes en remplacement de M^{me} Andrea BARŠOVÁ pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mai 2013.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à

Par le Conseil

Le président
